

Conditions générales de Vente

Les présentes conditions générales de vente régissent les rapports entre AC Training et ses clients, agissant à des fins professionnelles, pour la réalisation d'une prestation de formation et prévalent sur tout autre document

Confidentialité et propriété intellectuelle

AC TRAINING s'engage sur la confidentialité de l'ensemble des informations transmises par l'entreprise au cours des prestations, ainsi qu'à ne divulguer sous aucun prétexte les documents

Le Client s'engage en son nom et celui de ses collaborateurs ou de tout intervenant avec lequel il serait lié par contrat à respecter la propriété intellectuelle et à utiliser les supports et outils fournis en conformité avec les règles d'usage et en particulier à ne pas les diffuser à l'extérieur ou en faire un usage commercial sauf autorisation de la part d'AC Training pour ceux qui sont sa propriété.

Numéro de déclaration d'activité

En Référence à l'article L6351-1 du Code du travail, AC Training a un numéro de déclaration d'activité (11788304478) lui donnant le droit de dispenser une activité de formation au titre de la FPC. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Conditions de règlement

Nos factures sont émises au plus tard à l'issue de la prestation et font office de conventions de formations simplifiées. Les formations et autres prestations sont payables à 30 jours date de facture, par chèque ou virement bancaire. Les tarifs sont indiqués HT et sont majorés du taux de TVA applicable en vigueur à la date de facturation.

Conditions d'exécution

L'accueil en salle par le formateur consultant se fait 15 minutes avant le début de la prestation. Aucun participant ne peut quitter les lieux de la prestation sans une autorisation préalable de son entreprise. Le salarié participant s'engage à respecter le règlement intérieur d'AC Training ou de son entreprise selon le lieu de la formation .

Responsabilité

AC Training garantit la bonne exécution de la prestation telle qu'elle a été prévue au contrat de formation sauf à ce que l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat soit imputable au client, au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers au contrat ou à un cas de force majeure.

AC Training ne pourra en aucun cas être déclaré responsable d'un préjudice financier, commercial ou d'une autre nature, causé directement ou indirectement par les prestations fournies. Le cas échéant, le client peut présenter toute réclamation en contactant AC Training sous la forme de son choix.

Droit applicable et attribution de compétences

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, il est expressément convenu que le Tribunal de Commerce de Versailles sera seul compétent.